Alerte dans l'aviation Licenciements annoncés chez Hispano

Le 26 novembre, la Direction a prévenu le Comité d'établissement de l'usine qu'elle allait licencier à partir du 6 janvier prochain: 547 ho-raires et 175 mensuels, soit 722 travailleurs.

Cette annonce avait été précédée de toute une série d'autres mesures: brimades, avertissements, licenciements individuels, réduction des temps,

Face à cette menace directe de licenciements massifs, les organisations syndicales ont alerté les travailleurs. Après quelques échanges de propos entre la C.G.T. et F.O. (laquelle s'était d'abord lancée dans une attaque stupide contre la C.G.T.), l'unité de front des syndicats s'est réalisée. C'est très bien, et cela contribuera certainement à fortifier la résistance des travailleurs.

Mais ces licenciements, ce n'est pas seulement une question des travailleurs de chez Hispano. Tout ce qui concerne l'aviation est affaire de politique gouvernementale en dernier ressort. Les licenciements Hispano intéressent tout d'abord tous les travailleurs de l'aviation, et aussi tous les métallos, qu'ils appartiennent à l'automobile ou à d'autres branches, car un travailleur de chez Hispano en chômage, c'est un métallo; le chômage commencé chez Hispano, c'est du chômage dans toute la métallurgie.

En face de cette menace de chômage, toute la politique de particularisation perd son sens; le chômage nécessite une lutte d'ensemble, pas seulement pour des revendications de chômeurs, mais pour assurer du travail.

Aussi, en face de la menace qui pese pour le 6 janvier, est-il nécessaire que soit convoquée d'urgence une conférence des travailleurs de toutes les usines d'aviation, directement menacés, pour envisager une lutte commune et pour alerter l'ensemble des métallos.

Manifestation de rues...

Pour la troisième fois en quelques semaines, les travailleurs de chez Thomson manifestent en plein Paris, sur les Champs-Elysées.

Il faut rappeler à ce sujet les manifestations de fonctionnaires du 19 novembre au Palais-Royal et en direction de la Concorde, ainsi que la manifestation du 25 octobre rue Boissière, auprès du siège du syndicat patronal de la mé-

Ainsi se multiplient les signes que, parmi les travailleurs, on veut autre chose que les métho-des employées jusqu'à ce jour. Les travailleurs comprennent que leurs maux ne trouveront de solution que par une lutte d'ensemble, par une lutte qui ne se confinera pas dans ou autour des usines, par une lutte qui portera sur l'orientation

Les directions syndicales se gardent bien d'intervenir dans ce sens. F. O. n'est jamais dans son domaine ailleurs que dans les démarches auprès des ministères. Quant à la direction de la C.G.T., elle est accaparée par les « grèves tour-nantes » et un retour à la particularisation.

Mais la conscience ouvrière se développe, ne serait-ce que lentement, et l'idée de la grève générale, des manifestations de rue, d'une vérituble action pour que ça change, mûrit.

Après les exemples de Nantes, Saint-Nazaire, voici les travailleurs de Berliet à Lyon qui se fâchent. A Paris, ce n'est encore qu'une avantgarde qui songe à des manifestations de rue. Les exemples récents des métallos et de fonctionnaires ne feront qu'accentuer et accélérer la ten-dance. Il appartient aux militants d'avant-garde d'utiliser ces exemples, de les populariser, afin de préparer leurs compagnons de travail pour agir dans ce sens, à la première occasion, lors d'une poussée de luttes ouvrières.

Chez Renault, l'affaire Finot est classée...

Sans tambours ni trompettes, Finot, délégué du personnel bien connu chez Renauit, vient d'être licencié.

Finot tenait essentiellement sa popularité depuis la fameuse grève du Département 74, de 1953, surnommée « grève-bouchon », et qui avait échoué, faute de s'étendre à l'usine. De cette grève naquit la revendication des 25 francs, reprise ensuite par de nombreuses corporations (elle avait suscité à l'époque, rappelons-le, un puissant courant de solidarité, tant dans l'usine, où des centaines de milliers de francs avaient été collectés, que dans la Région parisienne). Tout le monde chez Renault se rappelle la sulhouette massive de Finot, juché sur l'estrade du meeting dans l'île Seguin, haranguant plusieurs milliers d'autres de l'estrade sieurs milliers d'ouvriers avec le franc-parler et la fougue qu'on lui connaît.

Depuis, c'était un « bagarreur », et le Département 74 (en particulier l'atelier 74-60) etait réputé pour être un des plus « bouillants » de l'usine, toujours prêt à débrayer, en particulier contre les augmentations de cadences sur les chaînes. Malgré de multiples avertissements écrits, la direction n'avait pas osé jusqu'alors le licencier, craignant la réaction violente des ouvriers de son atelier, où il était particulièrement popu-

Par ailleurs, c'était aussi « l'enfant terrible » de la CGT. Il n'a jamais hésité à exprimer son point de vue (qui était en fait le reflet de celui des ouvriers de son atelier), fût-il en contradic-tion avec la ligne officielle. Sa section syndicale mena en particulier une lutte vigoureuse contre la ratification des fameux « accords Renault » de septembre 1955, et il se fit, en de multiples réunions, l'orateur acharné de cette cause, n'hésitant pas à contrer la direction du syndicat, et Benoît Frachon en personne, à qui la section syndicale de son Département ne ht pas moins qu'adresser un blâme à cette occasion.

Nous avons relaté dans notre précédent numéro sous ruel prétexte inconsistant la direc-tion de la Régie l'a licencié (s'etre interposé dans une bagarre entre deux ouvriers de la chaîne). A la suite de cette sanction, l'atelier a fait une demi-journée de grève de protestation, qui se solda par de nouveaux licenciements et une centaine d'avertissements distribués. Mais tout fut soimeusement mis en œuvre pour que l'action ne dépasse surtout pas le cadre de l'atelier. Au-cun effort d'information ne fut tenté dans l'usine, auprès des organisations syndicales et des travailleurs, contre cette atteinte manifeste au droit syndical et ce licenciement d'un militant ouvrier, uanimement estimé. Aucun tract n'est sorti, aucun meeting de protestation n'a été or-ganisé même place Nationale. Cet aspect de la politique patronale, la répression, au moment où recommencent des discussions pour le renouvellement de l'accord est complètement passé sous silence. A peine si une vague information et quelques communiqués discrets dans « l'Humanité » en ont fait état. Bien sûr, « officiellement », on n'a pas laissé tomber Finot. Le Comité d'Entreprise s'est prononcé contre son licenciement et de vagues protestations ont été formulées. Certainement une revendication a été déposée « dans le cadre du Département »... Par ailleurs, la procédure normale a été suivie (appel à l'inspecteur du travail, prud'hommes, etc...). Avec un peu de chance... et de patience, Finot touchera peut-être quelques milliers de francs d'ici quelques années.

Mais il ne fait aucun doute que, sous cette belle façade, les syndicats ont bel et bien laissé tomber Finot, plus ou moins intentionnellement. et chacun pour des motifs différents.

On ne peut s'empêcher de faire la comparaison entre l'attitude capitularde des syndicats Renault, de la C. G. T. en particulier qui décidément finit par ressembler à n'importe quel syndicat réformiste, et l'action vigoureuse menée ces temps derniers par les postiers du Nord contre des sanctions infligées aux militants syndicaux. (Et qu'on ne dise pas que les postiers sont plus combattifs que les métallos de chez Renault). La différence réside dans le fait que, là-bas, une agitation systématique et organisée

par tous les syndicats, sur un problème analogue, a mobilisé les travailleurs et étendu l'acti-vité à tout le Département. Les résultats sont probants. A la suite des grèves que l'on connaît, les sanctions ont été levées (ou du moins très atténuées, puisque le blâme qu'on s'est contenté d'infliger aux militants incriminés n'aura aucune influence pour l'avenir).

Un exemple de plus prouvant que ce qui manque, ce n'est pas la combattivité chez les tra-vailleurs, mais l'intervention des organisations syndicales, et en l'occurrence de la C. G. T., appréhendant un développement du mouvement

de masse.

Le vendredi 29 novembre, la direction de la Régie recevait les diverses organisations syndicales pour leur annoncer qu'elle entendait ne dépasser en aucune façon les limites de l'accord du 15 septembre 1955. De nouvelles entrevues sont prévues. L'Assemblée des militants C.F.T.C., le Conseil syndical C.G.T. des 29 et 30 novembre n'ont rien modifié à la politique suivie jus-qu'alors. Partant du 25 octobre, nous en sommes retombés aux inévitables pétitions, délégations par atelier, etc..

L'accord, l'inaction pour Finot, les questions se rejoignent dans l'absence de préparation de la

La confusion comme moyen politique

Le Mouvement de la Paix est en train d'organiser une nouvelle (encore une!) campagne de consultation. Il s'agit de répondre par oui ou par non à un texte proposé. Dans ce texte il est question des « intérêts légitimes » des Français d'Algérie.

Qu'est-ce que cela signifie au juste? Les inté-rêts des gros colons sont-ils légitimes? Ceux des grandes sociétés aussi? Les prétentions du F.L.N. de nationaliser les grandes sources d'energie et de réaliser la réforme agraire sont-elles des pré-

tentions illégitimes?

La formule passe-partout, inspirée par les co-lonialistes éclairés ne doit pas nous étonner de la part de ce Mouvement de Paix qui se place surtout au point de vue des « intérêts bien com-

surfout au point de vue des « intereis bien compris » de la France, et sur les positions duquel le P.C.F. modèle sa politique.

Une des vertus d'une campagne politique doit être la clarté et la précision. Quoi d'étonnant à ce que les travailleurs lassés des multiples pétitions tout aussi lénifiantes que la présente igno-rent ou presque le Mouvement de la Paix.

ABONNEZ-VOUS

à « La Vérité des Travailleurs » bi-mensuelle - 6 mois: 12 numéros ... - 1 an: 24 numéros 500 fr. - Sous pli fermé. respectivement 600 et 1.200 fr Réglez par mandat: C.C.P. 6965-68 Paris 61, rue de Richelieu, Paris-2º.

REGION BRETONNE

Pour toute demande de documentation ou discussion, adresser la correspondance à l'adresse suivante : Fred ROSPARS

Plougasnou (Finistère)